

18-15.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire) et Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix, Robin Lavoie, Michel Pineault et Mario Ross.

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous et présente monsieur Stéphane Bergeron qui occupera le poste de secrétaire général à compter du 26 novembre 2018. Il invite les membres du comité exécutif à se présenter.

18-15.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbaux des 12^e (18-12), 13^e (18-13) et 14^e (18-14) réunions du comité exécutif
- .04 – Formation d'un comité de sélection pour le poste de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif au Service à l'enseignement, API et registrariat : adoption
- .05 – Création d'un poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux Études, responsable des programmes à la Direction des études et formation d'un comité de sélection : adoption
- .06 – Formation d'un comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux études à l'enseignement régulier de l'IMQ : adoption
- .07 – Fondation du Cégep de Rimouski / Signature du protocole d'entente : adoption
- .08 – Fondation de l'Institut maritime du Québec / Signature du protocole d'entente : adoption
- .09 – Fondation du Centre matapédien d'études collégiales / Signature du protocole d'entente : adoption
- .10 – Club de hockey les Pionnières de Rimouski / Signature du protocole d'entente : adoption
- .11 – Club de football les Pionniers de Rimouski / Signature du protocole d'entente : adoption
- .12 – Tarification des chambres et du stationnement des Résidences du Cégep de Rimouski : adoption
- .13 – IMQ / Achat d'équipements informatiques pour la mise à niveau du simulateur de la salle des machines : adoption
- .14 – IMQ / Signature du contrat d'assistance à long terme du simulateur de la salle des machines : adoption
- .15 – IMQ (étage A-600) / Travaux de réfection et d'aménagement en lien avec l'implantation d'un nouveau simulateur de navigation / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : adoption
- .16 – IMQ / Travaux de réfection et d'aménagement en lien avec la révision de programme de Techniques de génie mécanique de marine / Phase II : Mise à niveau de l'atelier C-106 (été 2018) / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé.

18-15.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 12^E (18-12), 13^E (18-13) ET 14^E (18-14) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les procès-verbaux de la douzième (18-12), treizième (18-13) et quatorzième (18-14) assemblées soient adoptés tels qu'ils ont été proposés.

b) Suites

Impartition de l'équipe de l'entretien ménager (18-12.04)

Monsieur Dornier présente les démarches réalisées à ce jour dans le dossier de l'impartition de l'équipe d'entretien ménager de soirée. Monsieur Dornier relate les discussions tenues lors de la rencontre du comité intergroupe du 20 novembre, formé de représentants de l'ensemble des exécutifs syndicaux, de l'Association locale des cadres et du comité de direction.

Cette rencontre a permis de s'assurer d'une compréhension commune des intentions du collège et de répondre aux questions des différents groupes présents. Au terme de cette rencontre, monsieur Dornier a convenu de mettre en place un comité afin d'échanger sur d'éventuelles alternatives à l'impartition. Monsieur Dornier a également précisé que les travaux pour la mise en œuvre de l'impartition se poursuivront en parallèle des discussions du comité. Monsieur Stéphane Bergeron présidera ce comité. Un échéancier sera établi.

Information

Plan québécois des infrastructures

Monsieur Dornier informe les membres que le projet CABI a été inscrit au Plan québécois des infrastructures. Ainsi le projet pourra être admissible à des demandes de financement. Le changement de gouvernement oblige le collège à recommencer ses démarches auprès du Ministère. Le collège révisera son projet afin de lui donner une couleur très technologique en s'inspirant des informations recueillies lors du colloque tenu à Melbourne et en lien avec la stratégie numérique.

On souhaite également être prêt pour la prochaine invitation pour le dépôt de projets dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique du gouvernement canadien. D'ici là, on verra à intéresser d'éventuels partenaires pour le projet CABI.

18-15.04 – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF AU SERVICE À L'ENSEIGNEMENT, API ET REGISTRARIAT : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

En prévision des différents départs à venir au cours de la prochaine année et considérant les enjeux stratégiques et cruciaux pour les prochaines années, un comité de travail s'est réuni pour analyser la répartition des dossiers à la Direction des études. Le président de l'Association locale des cadres a participé à la rencontre tenue le 31 octobre 2018.

À la suite de cette analyse, le comité recommande le retour à la structure organisationnelle précédente, tel qu'en 2016, en procédant à la dotation du poste de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif, assumant les fonctions de registraire.

Le poste en question est vacant puisque le titulaire du poste, monsieur Serge Desrosiers, est assigné temporairement depuis le 1^{er} juillet 2016, au poste de directeur adjoint aux Études, responsable de l'organisation et du cheminement scolaire (CE 16-07.04) et a été prolongé pour l'année 2018-2019 (CE 18-07.04).

Un comité de sélection doit donc être formé afin d'amorcer le processus de dotation dans les plus brefs délais.

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité suite à l'analyse de la répartition des dossiers de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale des cadres du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le supérieur immédiat, monsieur Serge Desrosiers;
- La cadre supérieure du service, madame Jocelynn Meadows;
- Le directeur général, monsieur François Dornier;
- La directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher (responsable du comité).

18-15.05 – CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AUX ÉTUDES, RESPONSABLE DES PROGRAMMES À LA DIRECTION DES ÉTUDES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Madame Lucie Bernier, directrice adjointe aux Études, responsable des programmes est présentement absente pour une durée indéterminée. Madame Bernier a annoncé son départ à la retraite pour la fin du mois de juin 2019.

Dans la dernière année, la Direction des études a vécu un renouvellement notable de son personnel de gestion. Elle est également contrainte à un manque de ressources au sein de son équipe.

Après discussion lors de la réunion du comité de direction du 12 novembre dernier, les membres du comité recommandent la création d'un poste de direction adjointe afin d'assurer une certaine stabilité dans l'équipe et la continuité de plusieurs dossiers en cours.

Au départ à la retraite de madame Bernier, son poste sera aboli afin de rétablir le nombre d'adjointes et d'adjoints au nombre initial. Au cours des prochains mois, la nouvelle directrice adjointe ou le nouveau directeur adjoint pourra assurer le suivi des dossiers en cours jusqu'au retour de congé de madame Bernier. Par la suite, la personne pourra travailler sur certains dossiers qui sont en suspens depuis longtemps jusqu'au départ à la retraite de madame Bernier.

Un comité de sélection doit donc être créé afin d'amorcer le processus de dotation.

CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée de la directrice adjointe aux Études, responsable des programmes;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la directrice adjointe aux Études, responsable des programmes, prévu à la fin du mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT le manque de personnel au sein de l'équipe de la Direction des études;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'équipe de gestion de la Direction des études;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création du poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux Études, responsable des programmes à la Direction des études et formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le directeur général, monsieur François Dornier (responsable du comité);
- La supérieure immédiate, madame Jocelynn Meadows;
- La directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher;
- Un membre du comité exécutif, soit monsieur Michel Pineault
- Une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres.

18-15.06 – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AUX ÉTUDES À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER DE L'IMQ : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Richard Tousignant, directeur adjoint aux études à l'enseignement régulier de l'IMQ prendra sa retraite à compter du 1^{er} juin 2019.

Afin d'amorcer le processus de dotation, un comité de sélection doit être formé.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de niveau coordonnateur, un Comité de sélection composé du Directeur général (responsable du comité), du supérieur immédiat, du Directeur du Service des ressources humaines ou de son adjoint, et de deux personnes nommées par le Comité exécutif du Collège examine les candidatures reçues »

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directrice adjointe ou directeur adjoint aux études à l'enseignement régulier de l'IMQ, suite au départ à la retraite de monsieur Tousignant en juin 2019;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le directeur général, monsieur François Dornier (responsable du comité);
- Le supérieur immédiat, monsieur Daniel Dion;
- La directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher;
- Une ou un membre du comité exécutif, soit monsieur Michel Pineault;
- Une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres.

18-15.07 – FONDATION DU CÉGEP DE RIMOUSKI / SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

À la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec* (VGQ) déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 (automne 2016), le Cégep avait comme mandat d'établir un plan d'action s'étendant sur trois (3) années, novembre 2017, 2018 et 2019.

De ce plan d'action découle l'élaboration annuelle d'un état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ. Dans le cadre de la reddition de comptes de novembre 2018, le Cégep a revu les protocoles d'entente avec les organismes apparentés afin de mettre à jour ces derniers ou d'en convenir un.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;

CONSIDÉRANT la reddition de compte à réaliser annuellement à la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec*;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le protocole d'entente intervenue entre la Fondation du Cégep de Rimouski et le Cégep de Rimouski;
- d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Lyne Beaulieu, à signer le protocole d'entente tel qu'il a été présenté.

18-15.08 – FONDATION DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC / SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

À la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec* (VGQ) déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 (automne 2016), le Cégep avait comme mandat d'établir un plan d'action s'étendant sur trois (3) années, novembre 2017, 2018 et 2019.

De ce plan d'action découle l'élaboration annuelle d'un état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ. Dans le cadre de la reddition de comptes de

novembre 2018, le Cégep a revu les protocoles d'entente avec les organismes apparentés afin de mettre à jour ces derniers ou d'en convenir un.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;

CONSIDÉRANT la reddition de compte à réaliser annuellement à la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec*;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le protocole d'entente intervenue entre la Fondation de l'Institut maritime du Québec et le Cégep de Rimouski;
- d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Lyne Beaulieu, à signer le protocole d'entente tel qu'il a été présenté.

18-15.08 – FONDATION DU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES / SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

À la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec* (VGQ) déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 (automne 2016), le Cégep avait comme mandat d'établir un plan d'action s'étendant sur trois (3) années, novembre 2017, 2018 et 2019.

De ce plan d'action découle l'élaboration annuelle d'un état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ. Dans le cadre de la reddition de comptes de novembre 2018, le Cégep a revu les protocoles d'entente avec les organismes apparentés afin de mettre à jour ces derniers ou d'en convenir un.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;

CONSIDÉRANT la reddition de compte à réaliser annuellement à la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec*;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le protocole d'entente intervenue entre la Fondation du Centre matapédien d'études collégiales et le Centre matapédien d'études collégiales;
- d'autoriser la directrice du Centre matapédien d'études collégiales, madame Geneviève Morin, à signer le protocole d'entente tel qu'il a été présenté.

18-15.10 – CLUB DE HOCKEY LES PIONNIÈRES DE RIMOUSKI / SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

À la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec* (VGO) déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 (automne 2016), le Cégep avait comme mandat d'établir un plan d'action s'étendant sur trois (3) années, novembre 2017, 2018 et 2019.

De ce plan d'action découle l'élaboration annuelle d'un état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGO. Dans le cadre de la reddition de comptes de novembre 2018, le Cégep a revu les protocoles d'entente avec les organismes apparentés afin de mettre à jour ces derniers ou d'en convenir un.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;

CONSIDÉRANT la reddition de compte à réaliser annuellement à la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec*;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le protocole d'entente intervenue entre le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski et le Cégep de Rimouski;
- d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Lyne Beaulieu, à signer le protocole d'entente tel qu'il a été présenté.

18-15.11 – CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS DE RIMOUSKI / SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

À la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec* (VGO) déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 (automne 2016), le Cégep avait comme mandat d'établir un plan d'action s'étendant sur trois (3) années, novembre 2017, 2018 et 2019.

De ce plan d'action découle l'élaboration annuelle d'un état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGO. Dans le cadre de la reddition de comptes de novembre 2018, le Cégep a revu les protocoles d'entente avec les organismes apparentés afin de mettre à jour ces derniers ou d'en convenir un.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;

CONSIDÉRANT la reddition de compte à réaliser annuellement à la suite du dépôt du *Rapport du Vérificateur général du Québec*;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le protocole d'entente intervenue entre Club de football Les Pionniers de Rimouski et le Cégep de Rimouski;
- d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Lyne Beaulieu, à signer le protocole d'entente tel qu'il a été présenté.

18-15.12 – TARIFICATION DES CHAMBRES ET DU STATIONNEMENT AUX RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location aux étudiantes et aux étudiants du Collège, la tarification pour le service d'hôtellerie pour un court séjour ainsi que la tarification pour les vignettes de stationnement.

En 2018-2019, le Collège a procédé à une augmentation des tarifs de la location des chambres afin de tenir compte du service Internet sans fil (Wi-Fi) maintenant offert dans chacune des chambres.

Après une analyse des prix de location de la concurrence, le Collège recommande d'augmenter, pour l'année 2019-2020, uniquement les tarifs destinés à l'hôtellerie.

CONSIDÉRANT le prix offert par la concurrence;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des étudiantes et des étudiants;

CONSIDÉRANT le potentiel lié à la location des chambres en hôtellerie;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de :

- a) Maintenir les prix pour l'année 2018-2019 :

	Tours non renouvelés (tarifs mensuels)		Tours renouvelés (tarifs mensuels)	
	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020
Chambre simple	265 \$	265 \$	275 \$	275 \$
Chambre double	320 \$	320 \$	335 \$	335 \$
Chambre communicante	340 \$	340 \$	350 \$	350 \$
Chambre double (2 pers.)	365 \$	365 \$	380 \$	380 \$
Chambre communicante (2 pers.)	430 \$	430 \$	460 \$	460 \$

- b) Maintenir le prix de la vignette de stationnement : 110 \$ (vignette annuelle) et 65 \$ (vignette de session).

- c) **Service d'hôtellerie**

Ajuster la tarification selon le tableau suivant :

Personne étudiante	Année 2018-2019		Année 2019-2020	
	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Chambre avec literie				
Simple	35 \$	170 \$	40 \$	190 \$
Double ou communicante	45 \$	230 \$	50 \$	240 \$
Personne non étudiante	Année 2018-2019		Année 2019-2020	
	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Chambre avec literie				
Simple	50 \$	230 \$	55 \$	250 \$
Double ou communicante	55 \$	270 \$	60 \$	290 \$
Personne étudiante ou non étudiante	Année 2018-2019		Année 2019-2020	
	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Chambre avec literie et appareils (Téléviseur 14 po, micro-ondes et réfrigérateur)				
Simple	60 \$	250 \$	65 \$	275 \$
Double ou communicante	70 \$	300 \$	75 \$	325 \$

18-15.13 – IMQ / ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA MISE À NIVEAU DU SIMULATEUR DE LA SALLE DES MACHINES : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le simulateur de la salle des machines de l'Institut maritime du Québec acquis en 2011 de la compagnie Kongsberg doit être mis à niveau. Cette mise à niveau implique l'achat d'équipements informatiques et de licences auprès du manufacturier Kongsberg Digital Simulation Ltd qui est un fournisseur unique. De plus, d'autres équipements informatiques doivent être achetés pour compléter la mise à niveau auprès des services des achats regroupés Collecto et auprès d'autres fournisseurs. Le montant total de l'achat est de **333 598,75 \$**.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski doit avoir des équipements didactiques à jour afin de se conformer aux lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'atteinte des compétences conformément au programme révisé nécessite ces acquisitions;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé le financement au Collège de Rimouski pour l'achat de la mise à niveau des équipements informatiques du simulateur;

CONSIDÉRANT que les mises à jour proposées par Kongsberg Digital Simulation Ltd sont nécessaires pour l'actualisation du simulateur de la salle des machines;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 13 paragraphe 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, un seul contractant est possible en raison d'un droit de propriété de Kongsberg Digital Simulation Ltd;

CONSIDÉRANT que plus ou moins 50 % des autres équipements informatiques nécessaires à la mise à jour du simulateur se feront par l'entremise du regroupement d'achats Collecto;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour doit être effectuée avant le 15 août 2019 afin d'enseigner le programme révisé;

CONSIDÉRANT que la direction de l'IMQ recommande la mise à niveau du logiciel du simulateur de la salle des machines auprès de Kongsberg Digital Simulation Ltd;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser l'achat d'équipements informatiques auprès de Kongsberg Digital Simulation Ltd pour un montant de **266 678,76 \$** (toutes taxes incluses);
- d'autoriser l'achat d'équipements informatiques auprès des Services d'achats regroupés et autres fournisseurs pour un montant de **66 919,99 \$** (toutes taxes incluses) pour un grand total de **333 598,75 \$**, toutes taxes incluses.

18-15.14 – IMQ / SIGNATURE DU CONTRAT D'ASSISTANCE À LONG TERME DU SIMULATEUR DE LA SALLE DES MACHINES : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

L'Institut maritime du Québec a acquis en 2011, auprès de la compagnie Kongsberg maritime, un simulateur de salle des machines approuvé pour l'enseignement du programme Techniques de génie mécanique de marine. Nécessitant une mise à niveau annuelle du logiciel dudit simulateur afin d'être conforme aux exigences de Transports Canada, un contrat d'assistance avec le manufacturier Kongsberg Digital Simulation Ltd doit être conclu. La période établie pour ce contrat est de cinq (5) années, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024, d'une valeur totale de **551 067,18 \$** (toutes taxes incluses) et répartie de la façon suivante :

- 1^{er} juillet 2019 – 30 juin 2020 : 104 838,80 \$ (toutes taxes incluses)
- 1^{er} juillet 2020 – 30 juin 2021 : 107 459,77 \$ (toutes taxes incluses)
- 1^{er} juillet 2021 – 30 juin 2022 : 110 146,27 \$ (toutes taxes incluses)
- 1^{er} juillet 2022 – 30 juin 2023 : 112 899,92 \$ (toutes taxes incluses)
- 1^{er} juillet 2023 – 30 juin 2024 : 115 722,41 \$ (toutes taxes incluses)

L'article 13, alinéa 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), stipule que le Cégep de Rimouski peut contracter de gré à gré lorsqu'il n'existe qu'un seul contractant possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif. Ce droit peut être fondé sur le droit d'auteur, une licence exclusive ou un brevet.

De façon générale, les propriétaires de logiciels incluent dans leurs licences et contrats d'entretien des clauses restreignant l'accès et l'utilisation des logiciels à certaines personnes désignées et prévoient des mesures afin de garder confidentiel tout secret de commerce ou savoir-faire qui y serait lié. C'est le cas de Kongsberg Digital Simulation Ltd (KDS), qui conçoit et développe des logiciels dont elle détient les droits de propriété intellectuelle.

CONSIDÉRANT que le collège doit maintenir des équipements didactiques à jour pour l'atteinte des compétences conformément au programme révisé;

CONSIDÉRANT que Transports Canada demande que le simulateur soit mis à jour annuellement afin de respecter les lois et règlements maritimes;

CONSIDÉRANT que le MEES a accordé le financement au Cégep de Rimouski pour l'achat de la mise à niveau du simulateur;

CONSIDÉRANT que l'article 13, alinéa 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), stipule que le Cégep de Rimouski peut contracter de gré à gré lorsqu'il n'existe qu'un seul contractant possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

CONSIDÉRANT que le système est couvert par une garantie du fournisseur dans le cadre d'un contrat de fourniture et d'installation;

CONSIDÉRANT que le collège doit payer au fournisseur le support identifié dans le contrat et toute mise à niveau du système si elle est incluse dans la période du contrat;

CONSIDÉRANT que les prix des ans 2 à 5 sont soumis à une augmentation annuelle de 2,5 %, incluse dans les prix mentionnés;

CONSIDÉRANT que la direction de l'IMQ recommande l'assistance au système à long terme du simulateur de la salle des machines auprès de KDS;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général du Cégep de Rimouski, monsieur François Dornier, à signer le contrat d'assistance de cinq (5) ans de Kongsberg Digital Simulation Ltd pour un montant de **551 067,18\$** (toutes taxes incluses).

18-15.15 – IMQ (ÉTAGE A-600) / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SIMULATEUR DE NAVIGATION / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement étaient nécessaires à l'Institut Maritime du Québec, durant l'été 2018, afin de permettre le remplacement d'un simulateur de navigation vétuste ne répondant plus aux besoins du programme de formation technique *Navigation (248.B0)*. (N.B. : la fourniture et l'installation du nouveau simulateur requis à fait l'objet d'un autre contrat et sont exclues de la présente). Les travaux précités, principalement réalisés au niveau de l'étage A-600 de l'IMQ, peuvent succinctement être résumés par la liste d'interventions suivante :

- Scellement de plafonds susceptibles de contenir de l'amiante;
- Regroupement des locaux A-601 (hall des postes opérateurs) et A-661 (salle de cours simulation) et reconfiguration de l'entrée donnant accès à ce nouvel espace;
- Remplacement du revêtement de plancher dans l'espace correspondant au regroupement des locaux A-601 et A-661;
- Reconfiguration des espaces opérateurs (postes d'enseignants) afin d'y aménager du mobilier ergonomique, adapté aux besoins de plusieurs professeurs enseignant simultanément;
- Reconfiguration des quatre (4) cabines de simulation (démolition d'emboitements existants, installation de systèmes de supports à écrans, correction de certains problèmes d'insonorisation, aménagement de postes d'exercices adaptés, etc.);
- Aménagement d'une salle de réunion adjacente aux cabines de simulation rénovées;
- Remplacement de tablettes de fenêtres vétustes afin de les uniformiser avec celles des autres fenêtres de l'étage;

- Ragréage et peinture de toutes les cloisons et des portes des différents locaux touchés par ces travaux (salle de réunion, espaces opérateurs, cabines, rangement à cartes, local informatique, locaux A-604 et A-656 servant de salle de débriefing et de salle de cartes/classe pour les étudiants dans le cadre des simulations, etc.);
- Démantèlement du système de climatisation existant ainsi que la distribution en ventilation et contrôle qui s'y rattache;
- Fourniture et installation d'un nouveau système de climatisation et d'un nouvel humidificateur à vapeur;
- Implantation d'une base sur le toit pour recevoir la nouvelle unité de climatisation et percement dans les cloisons d'ouvertures nécessaires au passage de conduits de ventilation s'y rattachant;
- Nouvelle distribution d'alimentation en ventilation via un serpentín de chauffage électrique principal et des diffuseurs;
- Nouveau retour de ventilation de type "plénum" avec grilles de plafond;
- Calorifugeage thermique des conduits de ventilation et de la tuyauterie de réfrigération faisant l'objet du projet;
- Implantation d'un thermostat de contrôle centralisé;
- Travaux généraux en électricité (réfection d'éclairage, alarme incendie, système de contrôle d'accès, caméras de surveillance, distribution électrique générale, raccordements, etc.).

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH OI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs pour les travaux du projet précité, initialement estimés à 294 247,47 \$, toutes taxes incluses, par les professionnels, seront défrayés à partir d'un budget d'aménagement spécial du MEES dédié à la révision de ce programme (328 605 \$) de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2018-2019 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC) au montant total de 392 524,65 \$, toutes taxes incluses.

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

- **Ordre de changement n° 1 :**
 - Directives de chantier A-01 à A-06, ME-01, ME-03 et ME-04 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de **18 365,66 \$**;
- **Ordre de changement n° 2 :**
 - Directives de chantier A-08, ME-02, ME-05 et ME-06 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de **5 777,82 \$**.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **416 668,12 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **6,15 %** de la valeur du contrat original soit **24 143,47 \$**.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement inhérents à l'implantation d'un nouveau simulateur pour le programme technique *Navigation (248.B0)* de l'Institut maritime du Québec, durant l'été 2018, **dès que ce dernier aura corrigé quelques anomalies mineures restantes et qu'il aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire**. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de **46 866,85 \$**, toutes taxes incluses, à l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC).

Les paiements réalisés dans ce dossier à ce moment totaliseront **416 668,12 \$** soit **100 %** du coût total du projet.

Le SOLDE relatif à ce projet sera alors nul.

18-15.16 – IMQ / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC LA RÉVISION DE PROGRAMME DU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE / PHASE II : MISE À NIVEAU DE L'ATELIER C-106 (ÉTÉ 2018) / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement étaient nécessaires dans le cadre de la révision du programme de Techniques de génie mécanique de marine (248.DO) de l'Institut maritime du Québec. Étant donné leur nature et leur importance, les travaux en question furent scindés en deux phases distinctes afin d'en atténuer l'impact sur le déroulement des activités pédagogiques de l'établissement de même que sur les enveloppes du budget d'investissement du collège.

Dans leur ensemble, les travaux projetés consistaient sommairement à la réalisation des interventions suivantes :

PHASE I :

- Aménagement du local D-108 pour permettre l'implantation d'un groupe électrogène de 1 MW (moteur et génératrice) et de ses équipements associés.

PHASE II :

- Aménagement dans certains locaux de l'établissement pour l'implantation d'équipement divers en lien avec les nouvelles compétences relatives à la révision de programme précitée;
- Travaux de réfection et de maintien d'actif dans le local C-106 (laboratoire-atelier principal de l'établissement) comprenant, sans s'y limiter :
 - Le nettoyage, le ragréage (au besoin), la scarification (au besoin) et la peinture de l'ensemble des cloisons (planchers, parois, plafonds) de l'atelier et de locaux environnants;
 - La relocalisation d'équipements de soudage dans un secteur spécifiquement aménagé à cette fin avec système d'évacuation de gaz pour chacun des postes implantés (trois postes électriques et trois postes au gaz);
 - L'érection d'une mezzanine au-dessus du nouvel emplacement pour les postes de soudage précités afin d'y entreposer du matériel et des pièces et des matériaux d'acier;
 - Le réaménagement (incluant la réfection de l'éclairage et de la ventilation) du local C-113 pour en faire un espace de travail avec établi d'acier en «U»;
 - La réfection du système d'évacuation et de compensation d'air principal de l'atelier;
 - La mise à niveau du réservoir à combustible de la pièce et de ses composantes (dédié à l'alimentation en carburant des moteurs utilisés à des fins pédagogiques);
 - Le démantèlement d'équipements et de composantes diverses, vétustes ou non fonctionnels;
 - La modernisation et mise à niveau de l'éclairage du secteur;
 - L'implantation de nouvelles facilités de rangement (tablettes et armoires);
 - La réparation de la porte de garage extérieure (seuil, coupe-froid, etc.);
 - Le démantèlement d'une chaudière à vapeur vétuste (isolée à l'amiante) et de ses équipements auxiliaires ;
 - La réalisation de travaux électriques divers (prises, interrupteurs, alarme incendie, etc.);
 - L'installation d'équipement divers.

La première phase de travaux (moteur-génératrice) a débuté au début de l'automne 2017. La seconde phase de travaux, objet du présent projet de résolution, fut pour sa part initiée au début de l'été 2018.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux de la phase II ont préalablement été estimés à **597 950,49 \$** (toutes taxes incluses) par les professionnels au dossier et seront défrayés à partir d'une enveloppe spécifique du MEES dédiée à la révision du programme de même qu'à partir du budget d'investissement 2018-2019 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission pour ces travaux soit l'entreprise *9275-0181 Québec inc. / Construction TECHNIPRO BSL* (Rimouski, QC) au montant total de **804 473,18 \$** (toutes taxes incluses).

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

➤ **Ordre de changement n° 1 :**

- Directives de chantier A-01, A-02, A-03, A-05 à A-08, ME-05 et ME-07 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de **18 518,61 \$**;

➤ **Ordre de changement n° 2 :**

- Directives de chantier A-09 à A-12, S-01 à S-03, ME-01 à ME-04, ME-06 et ME-08 à ME-14 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de **38 516,16 \$**.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **861 507,96 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **7,09 %** de la valeur du contrat original soit **57 034,79 \$**.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux inhérents au projet précité.

La séance est levée à 17 h 45.

président

secrétaire